

# Procédure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure <a href="#">2007/0066(COD)</a> codécision) Directive	Procédure terminée
Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 78/933/CEE). Codification Abrogation <a href="#">2010/0212(COD)</a>	
Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<a href="#">JURI</a> Affaires juridiques	PPE-DE <a href="#">MAYER Hans-Peter</a>	10/07/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Agriculture et pêche</a>	<a href="#">2952</a>	22/06/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Service juridique</a>	BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
17/04/2007	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2007)0192</a>	Résumé
26/04/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
22/01/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
06/02/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0022/2008</a>	
19/02/2008	Résultat du vote au parlement		
19/02/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0039/2008</a>	Résumé
22/06/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
09/07/2009	Fin de la procédure au Parlement		
13/07/2009	Signature de l'acte final		

## Informations techniques

Référence de procédure	2007/0066(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation <a href="#">2010/0212(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/48738

## Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2007)0192</a>	17/04/2007	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0798/2007</a>	30/05/2007	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0022/2008</a>	06/02/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0039/2008</a>	19/02/2008	EP	Résumé
Projet d'acte final	<a href="#">03685/2008/LEX</a>	13/07/2009	CSL	

## Informations complémentaires

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

## Acte final

<a href="#">Directive 2009/61</a> <a href="#">JO L 203 05.08.2009, p. 0019</a> Résumé
--

## Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 78/933/CEE). Codification

OBJECTIF: codification de la législation relative à l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 78/933/CEE du Conseil du 17 octobre 1978 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

## Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 78/933/CEE). Codification

procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée).

Si la proposition n'a pas fait l'objet d'amendements « formels » de la part de la commission parlementaire, la proposition tient toutefois compte des recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil de la Commission qui font un certain nombre de remarques techniques au texte de la proposition codifiée.

Le texte de la proposition est dès lors adapté en conséquence.

Mis à part ces éléments, la proposition constitue bien une codification pure et simple des textes existants, sans modification de leur substance.

## Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 78/933/CEE). Codification

---

Le Parlement européen a adopté une résolution législative basée sur le rapport de M. Hans-Peter MAYER (PPE-DE, DE) approuvant, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée), telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques interinstitutionnels.

## Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 78/933/CEE). Codification

---

**OBJECTIF:** codification de la directive 78/933/CEE relative à l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

**ACTE LÉGISLATIF :** Directive 2009/61/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée).

**CONTENU :** la présente directive vise à codifier la directive 78/933/CEE du Conseil du 17 octobre 1978 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

**ENTRÉE EN VIGUEUR :** 25/08/2009.

**APPLICATION :** à partir du 01/01/2010.